

DEPARTEMENT DE
LA GIRONDE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

ARRONDISSEMENT
DE BORDEAUX
CANTON DE CENON

COMMUNE
DE FLOIRAC

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE FLOIRAC

Objet

Séance du 27 JUIN 2022

**Modification du
tableau des
effectifs : création
et suppression de
postes suite
décisions
d'avancements de
grade, réussite
concours et
évolution de
service**

**LE NOMBRE DE
CONSEILLERS
MUNICIPAUX EN
EXERCICE EST DE :**

33

Le Conseil Municipal dûment convoqué le 21 juin 2022 s'est réuni à 18 Heures sous la présidence de M. Jean-Jacques PUYOBRAU, Maire de Floirac.

Etaient présents :

Alexandre BOURIGAULT, Nathalie LACUEY, Andrée COLLIN, Pascal CAVALIERE, Didier IGLESIAS, Hélène BARBOT, Jean-Michel MEYRE, Hervé DROILLARD, Nadine GRENOUILLEAU, Nathalie BIJOUX, Christophe BAGILET, Céline PROUHET, Vincent BUNEL, Olivier SAILHAN, Ahmed ASFOR, Muriel SOLA, Cédric JUIF, Monique FRENEL, Catherine ARNOLD, Jonathan SINSOU, Séverine CASTAGNET, Alexandre LEDOUX

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Jean-claude GALAN à Didier IGLESIAS - Martine CHEVAUCHERIE à Jean-Michel MEYRE
Régis DESCLAUX DE LESCAR à Hélène BARBOT - SABI Fatima à Andrée COLLIN
Nicole BONNAL à Pascal CAVALIERE - Josette DURLIN à Alexandre BOURIGAULT
Kamel MEHERZI à Nathalie LACUEY - Justine ADENIS à Christophe BAGILET
Nicolas CALT à Jonathan SINSOU - Patrick DANDY à Céline PROUHET

Mme Nathalie BIJOUX a été nommée secrétaire de séance

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés ou supprimés par l'organe délibérant de la collectivité.

1/ Avancements de grade et réussite concours

Sachant que, comme chaque année, Monsieur le Maire souhaite nommer, un certain nombre d'agents de la collectivité au titre d'un avancement de grade ou de la réussite de concours,

Sachant qu'il est nécessaire de modifier au-préalable le tableau des effectifs en vue de pouvoir mettre en œuvre les avancements de grade à compter du 1^{er} septembre 2022,

Il est proposé de modifier le tableau des effectifs dans les conditions suivantes afin de tenir compte des avancements et réussite examen et concours,

<u>Filière Administrative</u>	<u>Catégorie</u>	<u>nombre</u>	<u>CREATION / SUPPRESSION</u>
Adjoint administratif principal de 1 ^{ère} classe	C	1	création
Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe	C	1	suppression
<u>Filière Technique</u>	<u>Catégorie</u>	<u>nombre</u>	<u>CREATION / SUPPRESSION</u>
Ingénieur hors classe	A	1	création
Ingénieur principal	A	1	suppression
Agent de maîtrise	C	3	Création
Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe	C	2	Création
Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	C	2	Suppression
<u>Filière Culturelle</u>	<u>Catégorie</u>	<u>nombre</u>	<u>CREATION / SUPPRESSION</u>
Assistant d'Enseignement Artistique Principal de 1 ^{ère} classe	B	1	création
Assistant d'Enseignement Artistique Principal de 2 ^{ème} classe	B	1	suppression
Adjoint du patrimoine principal de 2 ^{ème} classe	C	1	Création
Adjoint du patrimoine	C	1	Suppression
<u>Filière Sociale</u>	<u>Catégorie</u>	<u>nombre</u>	<u>CREATION / SUPPRESSION</u>
Agent Territorial Spécialisé des Ecoles Maternelles principal de 1 ^{ère} classe	C	3	Création
Agent Territorial Spécialisé des Ecoles Maternelles principal de 2 ^{ème} classe	C	2	Suppression

2/ Evolution de service à l'Ecole de Musique et de Danse

Considérant la création d'un nouvel orchestre à l'école de musique et de danse sur la commune à la rentrée prochaine, il est proposé de redéfinir les conditions d'exercice de certaines disciplines au regard des besoins identifiés somme suit :

<u>Filière artistique</u>	<u>Catégorie</u>	<u>Nombre</u>	<u>Quotité de travail</u>	<u>CREATION / SUPPRESSION</u>
Assistant d'enseignement artistique principal de 1 ^{ère} classe (discipline : percussion)	B	1	20/20èmes	Création

Assistant d'enseignement artistique principal de 1 ^{ère} classe (discipline : percussion)	B	1	17,50/20èmes	Suppression
Assistant d'enseignement artistique de 1 ^{ère} classe (discipline : tuba)	B	1	4/20èmes	Création
Assistant d'enseignement artistique de 1 ^{ère} classe (discipline : tuba)	B	1	2/20èmes	suppression
Assistant d'enseignement artistique de 1 ^{ère} classe (discipline : trompette)	B	1	8/20èmes	Création
Assistant d'enseignement artistique de 2 ^{ème} classe (discipline : trompette)	B	1	6/20èmes	suppression
Assistant d'enseignement artistique de 2 ^{ème} classe (discipline : danse)	B	1	7/20èmes	Création
Assistant d'enseignement artistique de 2 ^{ème} classe (discipline : danse)	B	1	6/20èmes	suppression

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le code général de la fonction publique ;

Vu l'avis de la Commission Finances, Ressources Humaines, Administration Générale, Démocratie participative et Agenda 21 réunie en date du 15 juin 2022 ;

Le Conseil Municipal, après délibéré,

DECIDE de modifier le tableau des effectifs selon les conditions ci-dessus exposées, à compter du 1^{er} septembre 2022

DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget chapitre 012.

Nombre de votants : 33

Suffrages exprimés : 33

Pour : 33

Contre :

Abstention :

POUR EXTRAIT CONFORME :

A la Mairie de FLOIRAC, le 28 juin 2022

Le Maire,

Jean-Jacques PUYOBRAU

